



Le Plessis-Pâté

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE N°A-033-2025

Arrêté portant interdiction de stationnement dans le cadre du traçage des emplacements « Plessis-Puces »

PM/MT

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1987 modifié, relatif à la circulation routière,

Considérant qu'en raison de la manifestation « PLESSIS-PUCES » organisée par la Caisse des Écoles, il est nécessaire de réglementer le stationnement le temps du traçage des emplacements des exposants,

ARRETE

Article 1er. : En raison de la préparation de la manifestation « PLESSIS-PUCES » qui aura lieu le **04 mai 2025**, le stationnement sera interdit sur les parkings de l'Espace Michel Berger avenue Gilbert Fergant et avenue du Colombier côté « Castors »,

DU MARDI 01 AVRIL 2025 A 20 HEURES 00

AU MERCREDI 02 AVRIL 2025 A 20 HEURES 00

Article 2 : Les services techniques auront la charge de mettre en place la signalisation temporaire réglementaire pour l'interdiction du stationnement ainsi que l'affichage du présent arrêté.

Article 3. : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanction au regard de l'article R417-10 du Code de la Route.

Article 4. : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix, Monsieur le Directeur des Services Techniques, le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché.

Fait au Plessis-Pâté, le 23 Mars 2025

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité,
le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Versailles, dans un délai de deux
mois à compter de la présente notification ou
publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au
contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique :

Le Maire,
Sylvain TANGUY

